

**SOUTIEN AUX EDITEURS INDEPENDANTS INSTALLES EN MIDI-PYRENEES**

Le montant de la subvention à la structure éditoriale est plafonné à **50 000 €** par an.

Pour toutes les **dépenses éligibles ce sont les frais H.T. et seulement le travail effectué en externe** qui sont pris en compte.

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
<p><b>AXE 1 - Production éditoriale :</b> Projets touchant au développement de la marque, du catalogue, et des collections et à la fabrication.</p>	<p><b>1.1 Aide au développement de la ligne éditoriale et de collections</b></p> <p>→ <a href="#">Constituer un dossier de demande d'aide</a></p>	<p>- création graphique ; - direction de la collection.</p> <p>→ <i>1 projet de stratégie de ligne éditoriale par an</i></p>	<p><b>20 000 €</b> par projet</p>	<p><b>60 %</b> du montant H.T du coût de fabrication</p>



Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
	<p><b>1.2 Aide à la fabrication, à la traduction et à la réédition d'ouvrages</b></p> <p>→ <a href="#">Constituer un dossier de demande d'aide</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traduction ;</li> <li>- relectures, corrections ;</li> <li>- iconographie ;</li> <li>- mise en page ;</li> <li>- impression.</li> </ul> <p>→ 4 projets max. à chacune des 2 sessions annuelles (seul 3 projets sont éligibles par session)</p>	<p><b>6 000 €</b> par projet</p>	<p><b>80 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</p>
<p><b>AXE 2 - Promotion et diffusion :</b> Projets liés à la valorisation et à la commercialisation des ouvrages physiques et numériques.</p>	<p><b>2.1 Aide à la mobilité hors région</b></p> <p>→ <a href="#">Constituer un dossier de demande d'aide</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses liées à la participation aux manifestations (location, aménagement des stands, accréditation, assurance spécifique, frais d'inscription...)</li> <li>- frais de déplacement (transport, repas et hébergement) ;</li> <li>- défraiement des auteurs (rémunération hors vente-dédicace, transport, repas et hébergement).</li> </ul> <p>→ 3 manifestations par an au maximum peuvent faire l'objet d'une demande</p> <p>→ Pour 3 représentants de la structure maximum, ou bien pour 2 si la maison d'édition n'occupe pas de stand</p> <p>→ Pour 3 auteurs maximum édités au sein de la structure éditoriale</p>	<p><b>6 000 €</b> maximum par an et par maison d'édition</p>	
			<p><b>3 000 €</b> max. par manifestation</p>	<p><b>70 %</b> (si les auteurs sont rémunérés)</p> <p><b>50 %</b> (si les auteurs ne sont pas rémunérés)</p>

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions									
	<p><b>2.2 Soutien à la sur-diffusion et à la promotion</b></p> <p>→ <a href="#">Contacter la chargée de mission Economie du livre</a></p>	<p>- conception d'outils de promotion : catalogues, PLV, tournées commerciales, rencontres d'auteurs en librairie, événements de valorisation exceptionnels (anniversaire, prix, etc.)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1581 276 2011 316">Projet individuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1581 316 1778 507"><b>8 000 €</b></td> <td data-bbox="1778 316 2011 507"><b>50 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="1581 507 2011 547">Projet collectif</th> </tr> <tr> <td data-bbox="1581 547 1778 732"><b>10 000 €</b></td> <td data-bbox="1778 547 2011 732"><b>80 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</td> </tr> </tbody> </table>		Projet individuel		<b>8 000 €</b>	<b>50 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles	Projet collectif		<b>10 000 €</b>	<b>80 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles
Projet individuel												
<b>8 000 €</b>	<b>50 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles											
Projet collectif												
<b>10 000 €</b>	<b>80 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles											
	<p><b>2.3 Accompagnement des éditeurs</b></p> <p>→ <a href="#">Contacter la chargée de mission Economie du livre</a></p>	<p><b>2.3.1 Visibilité des éditeurs</b></p> <p>Opérations de sur-diffusion du CRL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fluidifier l'accès à l'information et la passation de commande auprès des libraires et des établissements documentaires ;</li> <li>- faciliter la découverte des catalogues.</li> </ul> <p><b>2.3.2 Pôle ressources</b></p> <p>Fournir des ressources documentaires issues de données professionnelles. Des outils qui pourront concerner : l'organisation éditoriale, la fabrication, le numérique, la gestion administrative, comptable et juridique, les prévisions de rentabilité, les calculs de point mort d'un titre et/ou de collection, l'analyse des ventes de la production éditoriale, etc.</p>										

Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
<b>AXE 3 - Investissement et prospective :</b> Projets innovants liés au numérique et au développement stratégique de l'entreprise.	<b>3.1 Investissement</b>  → <a href="#">Constituer un dossier de demande d'aide</a>	- dépenses concourant à l'amélioration des conditions de production et de gestion (achat de matériels informatiques, logiciels, et autres outils de production...) ; - dépenses concourant au développement stratégique de l'entreprise ; - dépenses concourant au rachat de fonds.	Projet individuel	
	<b>20 000 €</b>		<b>30 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles	
	Projet collectif		<b>30 000 €</b>	<b>50 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles
	<b>3.2 Conseil et expertise</b>  → <a href="#">Contacter la chargée de mission Economie du livre</a>	Accompagnement des éditeurs sur des domaines variés comme la gestion, la commercialisation, la fabrication, les méthodes de production, la question juridique... en faisant appel à des prestataires extérieurs qui délivrent des diagnostics ou études coordonnées et financées par le CRL.	Projet individuel	
	<b>3 000 €</b>		<b>70 %</b> (1 <sup>re</sup> rencontre préalable avant tout engagement)  <b>50 %</b> (lorsque la demande émane de la maison d'édition bénéficiaire)	
	Projet collectif		<b>6 000 €</b>	<b>70 %</b>



Axes du contrat de filière	Actions	Dépenses éligibles	Plafonds et taux maximum des subventions	
	<p><b>3.3 Formation</b></p> <p>→ <a href="#">Constituer un dossier de demande d'aide</a></p>	<p>- soutenir les plans de formation interne</p>	<p><b>1 000 €</b></p>	<p><b>30 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</p>
		<p>- faciliter l'accès gratuit aux formations suivantes : Licence professionnelle « Techniques et pratiques rédactionnelles appliquées à l'édition » et Master 2 professionnel « Edition imprimée et électronique »</p>	<p>Accès <b>gratuit</b> au titre de la formation continue grâce à un conventionnement entre le CRL et l'université Toulouse II Jean Jaurès pour les non ayant-droits.</p>	
		<p>- aide au tutorat : accueil de stagiaires de la Licence professionnelle « Techniques et pratiques rédactionnelles appliquées à l'édition » (12 semaines) et du Master 2 professionnel « Edition imprimée et électronique » (14 semaines) de l'université Toulouse Jean Jaurès</p>	<p><b>1 330 €</b> par stagiaire</p>	<p><b>80 %</b></p>
	<p><b>3.4 Développements numériques</b></p> <p>→ <a href="#">Constituer un dossier de demande d'aide</a></p>	<p>- création / refonte de sites internet ; - développement de la stratégie de promotion-marketing en ligne ; - numérisation rétrospective des fonds des catalogues.</p>	<p>Projet individuel</p>	
			<p><b>2 000 €</b></p>	<p><b>50 %</b> du montant H.T. du coût des dépenses éligibles</p>
			<p>Projet collectif</p>	
			<p><b>5 000 €</b></p>	<p><b>70 %</b> du montant H.T. des dépenses éligibles</p>



